

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 64/6e L portant virement de crédits de chapitre à chapitre au titre du budget du service local, exercice 1964

n° 64/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
15 avril 1964Numéro JO
n° 4 du 01/05/1964Date du numéro
1 mai 1964

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 69 du 10 janvier 1964, rendant exécutoire la délibération n° 22/6° L du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale, portant adoption au budget du service local pour l'exercice 1964

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 26 mars 1964, À adopté dans sa séance du 14 avril 1964 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont autorisés au budget du service local pour l'exercice 1964, les virements de crédits de chapitre à chapitre ci-après :

Chapitre 2-2-1: Assemblée Territoriale : indemnités aux membres... 850.000

Chapitre 9-6-13 : Services communs: pèlerinages 850.000

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale
ORBISSO GADDITO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale

VETILLARD